



Union Européenne



MATEE



MADRPM



MENESFCRS

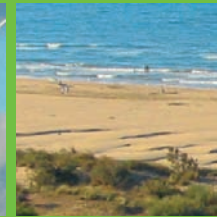


SECJ



HCEFLCD

# Stratégie Nationale d'Éducation et de Sensibilisation à l'Environnement et au Développement Durable



enda Maghreb



Forum de la Citoyenneté



A.E.S.V.T





Union Européenne



MATEE



MADRPM



MENESFCRS



SECJ



HCEFLCD

# Stratégie Nationale d'Éducation et de Sensibilisation à l'Environnement et au Développement Durable



enda Maghreb



Forum de la Citoyenneté



A.E.S.V.T

Ce document est élaboré dans le cadre du projet de “Renforcement des capacités nationales en matière d’éducation et de sensibilisation à l’environnement dans les domaines de la biodiversité, des changements climatiques et de la désertification” (Projet ENV/2004/081-284) soutenu financièrement par l’Union Européenne.



Union Européenne

Dépôt légal : 2008/0242  
ISBN : 9954-8922-0-6  
Conception : Napalm  
Impression : Okad El Jadida

# Sommaire

<b>Abréviations</b>	<b>6</b>
<b>Introduction</b>	<b>10</b>
<b>La Stratégie Nationale d'Éducation-Sensibilisation à l'Environnement, une composante essentielle du développement durable</b>	<b>12</b>
Les spécificités environnementales du Maroc	13
Les grandes thématiques de la Stratégie Nationale	14
Les objectifs de la Stratégie Nationale	15
<b>Principes et valeurs de la Stratégie Nationale</b>	<b>16</b>
Une problématique complexe	17
Les principes d'action	18
Les valeurs à promouvoir	19
<b>Les composantes de la Stratégie Nationale</b>	<b>20</b>
Cadrage général	21
L'éducation à l'environnement et au développement durable	23
La sensibilisation à l'environnement et au développement durable	29
Renforcement des capacités	32

# Sommaire

<b>Mécanismes de coordination et d'harmonisation de la Stratégie Nationale</b>	<b>44</b>
Eléments contextuels	45
Mission et attributions	46
Forme et composition	49
Financement	53
<b>Les indicateurs de suivi de la Stratégie Nationale</b>	<b>54</b>
Pourquoi des indicateurs de suivi ?	55
Les critères de choix des indicateurs	56
Les catégories d'indicateurs d'ESE-DD	56
<b>Propositions pour le choix des régions pilotes de la Stratégie Nationale</b>	<b>60</b>
Des plans d'actions en cohérence avec la Stratégie Nationale	61
Propositions de projets pour l'élaboration de plans d'action régionaux	62

# Annexes - Cd-Rom

<b>Annexe 1 - Propositions de contenus dans les matières porteuses de curricula officiels</b>	<b>3</b>
Compétences thématiques (matières)	3
Compétences transversales	7
<b>Annexe 2 - Propositions de programmes d'éducation à un environnement viable pour le développement durable</b>	<b>8</b>
<b>Annexe 3 - Propositions d'activités de sensibilisation à un environnement viable pour le développement durable</b>	<b>29</b>
Biodiversité	30
Eau	37
Sol	38
Air	39
Energie	41
Déchets	42
<b>Bibliographie</b>	<b>44</b>

# Abréviations

ADCS	:	Association pour le Développement de la Culture Scientifique
AESVT	:	Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre
AREF	:	Académie Régionale de la Formation et de l'Education
ATFALE	:	Alliance de Travail dans la formation et l'Action pour l'Enfance
CCD	:	Convention sur la lutte Contre la Désertification
CCNUCC	:	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	:	Convention sur la Diversité Biologique
CDER	:	Centre de Développement des Energies Renouvelables
CGEM	:	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CIEDE	:	Centre d'Information sur les Energies Durables et l'Environnement
CNE	:	Conseil National de l'Environnement
CNEF	:	Charte Nationale pour l'Education et la Formation
CNUED	:	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
DD	:	Développement Durable
DGCL	:	Direction Générale des Collectivités Locales
EE	:	Education à l'Environnement
EEDD	:	Education à l'Environnement pour un Développement Durable
EFS	:	Education, Formation et Sensibilisation
ENFI	:	Ecole Nationale Forestière des Ingénieurs
ESE	:	Education et Sensibilisation à l'Environnement
FM6PE	:	Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement
FODEP	:	Fonds de Dépollution industrielle
GES	:	Gaz à Effet de Serre
HCEFLCD	:	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
IAV Hassan II	:	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II
LYDEC	:	Lyonnaise des Eaux de Casablanca
MATEE	:	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement
MADRPM	:	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rurale et des Pêches Maritimes
MDP	:	Mécanisme de Développement Propre



MENESFCRS	:	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
MI	:	Ministère de l'Intérieur
NTIC	:	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ONDA	:	Office National des Aéroports
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
PANE	:	Plan d'Action National de l'Environnement
PC	:	Parties Contractantes
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
SCID	:	Système de Circulation de l'Information sur la Désertification
SE	:	Sensibilisation à l'Environnement
SECJ	:	Secrétariat d'Etat Chargé de la Jeunesse
SN- ESE-DD	:	Stratégie Nationale d'Education et de Sensibilisation à l'Environnement et au Développement Durable
SPANNA	:	Société Protectrice des Animaux et de la Nature
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
WWF	:	World Wildlife Fund
ZH	:	Zones Humides

Cette Stratégie Nationale d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable a été préparée par le Professeur Mohammed MENIOUI, enseignant chercheur à l'Institut scientifique de Rabat (Université Mohammed VI), expert retenu dans le cadre du projet avec la contribution d'un groupe de personnes ressources, constitué en un groupe de réflexion, qui s'est réuni à six reprises entre mi-mars et mi-juin 2007.

Ce document a été révisé et complété suite aux remarques émises par les différents acteurs, ainsi qu'à l'occasion des travaux du Forum national de validation de la Stratégie qui se sont déroulés les 17 et 18 juillet 2007.

Les partenaires du projet remercient vivement toutes les personnes qui ont contribué à affiner et compléter ce document :

**ADCS** : ABDELOUAHAD KADRI - **AESVT** : ABDERRAHIM KSIRI, ASMAA EL BOURI, SAID CHAKRI - **ASSOCIATION AZIR POUR L'ENVIRONNEMENT** : HOUSSINE NIBANI - **ASSOCIATION HOMME ET ENVIRONNEMENT** : MOHAMMED SADDIK - **ASSOCIATION RIBAT AL FATH** : ABDELHADI BENNIS **ATFALE** : BRIGITTE EL ANDALOUSSI, KHALED EL ANDALOUSSI - **ECOLE MOHAMMEDIA D'INGENIEURS** : JENNATE CHERKAOUI, MOHAMMED MAGHNOUJ - **ENDA MAGHREB** : DRISS BARRAQUI, MAGDI IBRAHIM, MOHAMMED MAHFOUD, NAJIA BOUNAIM, YASMINA BRITEL - **ENFI** : ZINEB BENRAHMOUNE IDRISSE - **FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION** : MOHAMED FTOUHI - **FONDATION IPADE** : HELENE SCOTTO DI RINALDI, PABLO PEREZ-NIEVAS - **FONDATION MAROCAINE NICOLAS HULOT** : ABDERRAHMANE DJOUAI - **FONDATION MED 6 POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** : BRAHIM HADDANE, FATIMA ZAHRA BENYAICH - **FONDATION SIGMA** : NASSER EDDINE ZINE - **FORUM DE LA CITOYENNETE** : EL MAHJOUR ESSAFI - **COMPUSCO FUTURE KIDS** : MOUNIRA SEDRATI - **HCEFLCD** : ABDELLAH EL MASTOUR, BRAHIM ABOU EL ABBES, MOHAMMED RIBI, MOHAMED SGHIR TALEB - **IAV HASSAN II** : AHMED BIROUK - **INSTITUT SCIENTIFIQUE** : MOHAMED IBN TATTOU, OUMNIA HIMMI - **JOURNAL LE MATIN** : RACHID TARIK - **LYDEC** : CELINE HERVE-BAZIN - **MADRPM** : AMINE IDRISSE BELKASMI, ASMAE ALAOUI CHAHID, LARBI LJOUAD, LARBI SBAI, NAHID EL BEZZAZ - **MATEE** : ALI REGRAGUI - **MENESFCRS** : ABLA LAMDAOUAR, Wafa BENZAOUIA - **ONDA** : HAKIMA SENTISSI - **PNUD** : EL KEBIR MDARHRI ALAOUI - **SECJ** : ABDESSLAM ABDEL, MOHAMED AIT EL HALOUI, RACHID BENTAIBI - **SPANA** : ABDESLAM BOUCHAFRA, ITIMAD ZAIR - **UNESCO** : YOUSSEF FILALI MEKNASSI - **UNIVERSITE MOHAMMED V** : ABDELATIF FADLOULLA **VEOLIA ENVIRONNEMENT** : OLIVIER GILBERT, THOMAS HASCOET - **WWF** : IMAD CHERKAOUI.

“ C'est dans le domaine de l'environnement, plus que dans tout autre sûrement, que s'exprime le plus profondément notre communauté de destin... et notre responsabilité partagée. ”

Extrait d'un discours de M. Boutros Boutros-Ghali,  
Secrétaire général de l'ONU (1992-1997)

# Introduction

A l'instar de nombreux pays à travers le monde, le Maroc souffre de graves problèmes environnementaux qui sont le fait des activités anthropiques. La concentration de la moitié de la population sur le littoral, la surexploitation des ressources naturelles et l'impact des diverses pollutions sur les écosystèmes se combinent à des problèmes de gouvernance environnementale. L'insuffisance ou l'absence d'information, le manque de communication, de coordination et de concertation entre la multitude d'acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement sont autant de facteurs qui empêchent l'émergence de solutions appropriées.

Pourtant, la gestion durable de l'environnement est un enjeu vital pour le Maroc. Son espace forestier est capital pour le développement du milieu rural, qui concentre près de la moitié de la population ; son domaine maritime et ses ressources halieutiques sont stratégiques et sa diversité géographique et socioculturelle lui confère un « cachet » précieux pour le développement du tourisme.

De même qu'il ne peut y avoir de développement humain durable sans préservation de l'environnement, il ne peut y avoir de préservation de l'environnement sans Stratégie Nationale d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (SN-ESE).

En ratifiant les trois conventions de Rio sur la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification, puis la plupart des accords multilatéraux qui ont suivi, le Maroc s'est engagé dans la voie du développement durable. Il a réaffirmé sa détermination en 2002 à l'occasion du Sommet mondial de Johannesburg, soulignant à cette occasion l'importance de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement.

Or, l'analyse des programmes nationaux et des stratégies sectorielles en matière d'environnement montre que l'ESE est toujours présente mais insuffisamment valorisée. En réalité, elle s'est essentiellement traduite par le développement de l'éducation environnementale au fil des quatre réformes successives de l'enseignement :

- **1979** : l'environnement entre dans les programmes de sciences naturelles du secondaire, sous forme d'Education en matière de Santé et d'Education en matière de Population, répondant ainsi aux contraintes démographiques et sanitaires de l'époque ;
- **1985** : le volet environnemental de la réforme vise à ce que l'apprenant soit « capable de concevoir les éléments de beauté de son environnement », et « de valoriser l'environnement », en étant convaincu de la nécessité de préserver son équilibre à partir de la conception de ses relations, en se gardant d'éviter d'abuser des richesses naturelles et des énergies économiques ;
- **1994** : deux ans après le Sommet de Rio, les programmes scolaires sont reconsidérés dans le sens d'une « pédagogie par objectif » et font une plus grande place à la dimension environnementale ;
- **2000** : la Charte Nationale d'éducation et de formation (CNEF) préconise la prise en compte du milieu naturel de l'école, considérée comme « un lieu de lutte contre les différents fléaux de la société » : pollution, corruption, maladies, malnutrition, etc. Elle recommande également « la sensibilisation pratique à l'économie et à la gestion de cette denrée si précieuse qu'est l'eau ». D'autres articles de la CNEF (65, 66, 68 et 162) soulignent l'importance de la prise de conscience des autorités vis-à-vis de la question environnementale et, surtout, des liens qu'elle entretient avec le développement socioéconomique.

L'évolution des programmes scolaires, constatée au fil des réformes de l'éducation, atteste de la préoccupation du Maroc de s'engager dans la voie d'un développement durable conforme à ses engagements internationaux.

La Stratégie Nationale  
d'Éducation-Sensibilisation  
à l'Environnement,  
une composante essentielle  
du développement durable



## Les spécificités environnementales du Maroc

De par ses particularités géographiques, bio et paléo climatiques, le Maroc est concerné par les grands défis environnementaux abordés depuis la Conférence de Rio : la désertification, les impacts des changements climatiques et la conservation de la diversité biologique.

La principale contrainte qui pèse sur le développement futur du pays est la diminution de ses ressources en eau. Aujourd'hui, la pollution et la mauvaise gestion de cette ressource vitale menacent la durabilité de son exploitation et exigent d'importants efforts de rationalisation.

Les sols sont une autre ressource précieuse menacée. Ne couvrant que 12% du territoire national, les terres arables sont affectées par des épisodes de plus en plus fréquents de sécheresse, l'érosion éolienne et hydrique et la salinisation liée à l'irrigation (qui a déjà détérioré près de 37 000 ha de terres irriguées). Il en résulte d'énormes pertes en termes de rendements agricoles et d'importants déficits de production, estimés à quelque 100 millions de tonnes par année.

La qualité de l'air est étroitement liée à la santé et au bien-être de la population. Sa dégradation pourrait coûter très cher à l'Etat si des soins devaient être prodigués à une population de plus en plus touchée par les maladies respiratoires. La mauvaise qualité de l'air peut aussi affecter les productions agricoles, la productivité des sols et les arbres (pluies acides). La pollution de l'air est principalement due aux activités du secteur de l'énergie (56% des émissions totales), de l'agriculture (25%) à cause du surdosage des produits azotés et à d'autres secteurs comme les transports, souvent dans un état désastreux.

En termes de biodiversité, les richesses du Maroc sont grandes, mais les ressources marines sont surexploitées, les forêts fortement dégradées, les ressources agricoles fragilisées et marginalisées au profit de variétés importées plus rentables, les zones humides convoitées et surexploitées. Quant au désert, il avance toujours davantage.

Au total, ces dégradations ont un coût très élevé, évalué en 2003 par la Banque Mondiale à quelque 13 milliards de DH par an, soit plus de 3,7% du PIB. Elles compromettent le développement durable du pays déjà entravé par l'effet de serre (qui provoque un accroissement des épisodes de sécheresse), auquel le Maroc a peu contribué mais qu'il subit de plein fouet.

## Les grandes thématiques de la Stratégie Nationale

Les thématiques de la Stratégie Nationale d'Éducation-Sensibilisation à l'Environnement et au Développement Durable (SN-ESE-DD) recouvrent celles des trois conventions de Rio. Elles concernent :

- l'amenuisement de la diversité biologique (écosystémique, spécifique et génétique) exprimé par la disparition de nombreux espaces (forêts, terres agricoles, zones humides, etc.), la raréfaction ou la disparition d'une multitude d'espèces et de ressources zoo et phylogénétiques (ressources halieutiques, variétés et espèces locales, etc.) ;
- l'effet de serre et les changements climatiques, qui s'expriment essentiellement, à l'échelle nationale, par des cycles de sécheresse plus fréquents et un impact sur la santé publique ;
- la désertification avec ses manifestations et ses causes, comme la dégradation et la perte de la fertilité des sols, la baisse des rendements, l'urbanisation, l'ensablement.

Tous ces problèmes se retrouvent dans plusieurs régions du Maroc, simultanément ou séparément. Par exemple, les changements climatiques se manifestent par un déficit ou une irrégularité de la pluviométrie, conduisant à des périodes de sécheresse plus ou moins longues et fréquentes. Il s'en suit la perte d'habitats et la disparition d'écosystèmes, avec leurs espèces et leur patrimoine génétique. Privées de leur matière organique, les terres se désertifient, perdent leur fertilité, leur rentabilité et, à la longue, leur capacité à supporter les productions agricoles, forestières, etc.

Dès lors, sans production végétale, il n'y a plus ni production ni diversification animale ni rétention d'eau ni absorption de l'excédent de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub> principalement). Les changements climatiques s'aggravent ainsi que leurs répercussions sur la santé et le bien-être matériel des hommes.

Purement conceptuel, le cloisonnement entre les trois thématiques n'est qu'apparent. Car il s'agit bien de sauver un seul et même système, « *l'équilibre écologique global* » de notre planète et de notre pays.



## Les objectifs de la Stratégie Nationale

Eduquer et sensibiliser le public au respect de son environnement et de son cadre de vie ont pour objectif un changement de mentalités, de comportements et de pratiques, auquel les pouvoirs publics, la société civile et les médias, doivent travailler ensemble. C'est, en effet, en modifiant les comportements irrespectueux des citoyens vis-à-vis de l'environnement que l'on peut escompter réduire, au moins en partie, les impacts négatifs de la croissance démographique et du développement socioéconomique sur la durabilité des ressources naturelles.

Il est donc capital de mettre au point une stratégie permettant aux individus de participer à la recherche des solutions, mais aussi de donner à tout un chacun le savoir, le savoir-être, le savoir-faire et la motivation indispensables à la rationalisation de la gestion environnementale. Toutefois, pour porter pleinement ses fruits, cet effort éducatif et de sensibilisation doit s'accompagner d'autres mesures visant à valoriser le rôle de la femme dans la société, à alphabétiser les exclus de l'éducation, à offrir des emplois décents aux jeunes, à améliorer la qualité des services publics dans le domaine de la gestion environnementale, de la santé, etc.

De même qu'il ne peut y avoir de développement humain durable sans préservation de l'environnement, il ne peut y avoir de préservation de l'environnement sans Stratégie Nationale d'Éducation et de Sensibilisation à l'Environnement (SN-ESE).

# Principes et valeurs de la Stratégie Nationale



## Une problématique complexe

Dans la perspective du développement durable, la question environnementale dépasse la seule protection de la nature pour toucher des enjeux économiques, sociaux et culturels. Dès lors, l'éducation à l'environnement ne peut se limiter à traiter les problèmes écologiques mais doit s'inscrire plus largement dans le champ de l'éducation à la citoyenneté, comme l'a rappelé la conférence de Rio en 1992.

Il va sans dire qu'environnement et développement sont intimement liés. La désertification ou les changements climatiques, par exemple, ne sont pas seulement des phénomènes environnementaux ; ils ont également un impact important sur les paysans, les éleveurs, les forestiers, et les citoyens en général.

La Stratégie Nationale doit tenir compte de la complexité de la problématique et de la diversité de ses enjeux, à travers la prise en compte :

- des besoins nationaux exprimés dans les nombreuses stratégies sectorielles élaborées par divers départements et institutions impliqués dans la gestion de l'environnement ;
- des résultats des enquêtes menées auprès d'une centaine d'associations œuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement local, et qui sont rompues aux actions de sensibilisation et d'encadrement des populations ;
- des résultats d'interviews de personnes ressources, de responsables de projets de développement et d'institutions du secteur privé, de professionnels des médias, etc., qui sont directement ou indirectement concernés par la problématique environnementale ;
- des analyses des stratégies environnementales de certains pays d'Afrique, d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Océanie et de leurs expériences respectives ;
- des objectifs du développement durable tels qu'exprimés dans les documents des organismes internationaux, dont la Déclaration de Rio, l'Agenda 21, Capacités 21, la Charte de Belgrade et bien sûr la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable adoptée à Portoroz en 2005 par les parties contractantes de la convention de Barcelone.

## Les principes d'action

Toute action sur les comportements des personnes et des groupes sociaux doit s'appuyer sur un certain nombre de principes (P).

- **P1** : il ressort du premier principe de la Déclaration de Rio que « les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». Leur implication doit se manifester à tous les niveaux qui touchent à ce développement ;
- **P2** : il faut connaître pour pouvoir agir, sachant que l'information et la connaissance sont des préalables à toute approche participative invitant et incitant des groupes cibles à appuyer les actions de protection de l'environnement et de développement durable concernant des ressources naturelles d'intérêt économique ou social pour la communauté ;
- **P3** : la diffusion de l'information est une question centrale : les connaissances, l'information scientifique et le savoir (y compris le savoir traditionnel) doivent être disponibles et accessibles pour faire bénéficier divers groupes cibles des connaissances nécessaires à la réussite du développement durable ;
- **P4** : la participation de tous est un gage de réussite ; l'expérience prouve que sans une participation active des citoyens et de tous les acteurs concernés, il ne peut y avoir ni protection de l'environnement, ni utilisation rationnelle et durable des ressources, ni développement social, culturel ou humain durables ;
- **P5** : l'environnement est une responsabilité commune et partagée qui concerne toutes les composantes de la société, à différentes échelles spatiales et temporelles, surtout que le concept de mondialisation tend à abolir graduellement les frontières entre les pays ;
- **P6** : le contexte local conditionne l'efficacité et la réussite de l'action environnementale en faveur du développement. Avec le processus actuel de régionalisation, de décentralisation et de déconcentration, il est important que la gouvernance et la prise de décision en matière d'ESE soient renforcées aux échelles locales et régionales, à travers la mise en œuvre de plans d'action tenant compte des spécificités géographiques et socioculturelles de chaque région.

## Les valeurs à promouvoir

Sur la base des principes précités, la Stratégie doit promouvoir un corpus de valeurs auprès des décideurs et des populations :

- **V1** : les valeurs écologiques qui stipulent que la préservation et la bonne gestion des ressources et des services de l'environnement sont les seuls garants du maintien de l'équilibre écologique global. La sobriété, le recyclage, l'efficacité de l'utilisation, la réutilisation, l'optimisation peuvent contribuer à maintenir l'équilibre recherché entre nos besoins de développement et ce que nous offre la nature ;
- **V2** : les valeurs de gouvernance qui permettent de s'assurer que la prise de décision en matière de sensibilisation, d'éducation et de gestion de l'environnement soit instituée et renforcée aux échelles locales et régionales, et ce, pour une meilleure intégration et implication des potentialités locales dans les efforts de préservation de l'environnement et de développement ;
- **V3** : les valeurs sociales, qui soulignent que la dégradation de l'environnement concerne toutes les composantes de la société. Des valeurs de solidarité, d'entraide et de droit/responsabilité par rapport à l'environnement doivent être inculquées pour assurer une plus grande harmonie entre les différentes composantes de la société, d'une part, et entre la société et son environnement, d'autre part ;
- **V4** : les valeurs éthiques, qui impliquent que la foi est une valeur contribuant à l'harmonie entre l'homme et son environnement. L'islam recommande la sobriété dans l'utilisation des ressources naturelles, prohibe le gaspillage, incite à la restauration et la réhabilitation, comme il invite les citoyens à adopter une attitude d'humilité envers notre habitat fondamental, la biosphère.

# Les composantes de la Stratégie Nationale



# Cadrage général

## Les domaines environnementaux considérés

La présente Stratégie Nationale s'inscrit dans le cadre d'un large Projet de renforcement des capacités nationales en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement dans les domaines de la biodiversité, des changements climatiques et de la désertification. Ce projet, lancé en mai 2005, vient en appui à la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'environnement (PANE). Dans son paragraphe (b) intitulé « Pertinence de l'action par rapport aux priorités du programme », il se donne pour mission « d'appuyer la mise en œuvre des objectifs contenus dans les trois conventions environnementales des Nations Unies : la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et notamment dans les articles 13 de la CCD, 19 de la CDB et 6 de la CCNUCC ainsi que la composante 7 du PANE ».

La SN-ESE-DD s'inscrit dans le cadre de la Décennie de l'éducation pour le développement durable (2005-2014) et contribue à appuyer la Stratégie Nationale de développement durable.

Les domaines environnementaux concernés par la SN-ESE-DD sont :

- **La biodiversité :**

- a) diversité biologique agricole (variétés et races locales, oasis) ;
- b) diversité biologique des forêts/montagnes ;
- c) diversité biologique des eaux intérieures (zones humides), etc. ;
- d) diversité biologique marine et côtière.

- **La désertification et le changement climatique :**

- a) eau ;
- b) sol ;
- c) air ;
- d) énergie ;
- e) déchets.

Ce « cloisonnement » des thématiques n'est qu'artificiel et présente le double avantage de :

- permettre d'élaborer des programmes d'éducation/sensibilisation précis et ciblés ;
- faciliter le transfert des messages, car l'expérience a montré que plus les groupes cibles sont socioculturellement identifiés et spatiotemporellement localisés, plus ils sont aptes à recevoir l'information contenue dans les messages et à leur répondre de manière favorable.

## Les groupes cibles de la SN-ESE-DD

L'identification des groupes cibles est un préalable nécessaire, avant de tenter de leur faire acquérir les connaissances et les compétences indispensables pour participer de façon citoyenne à la résolution des problèmes d'environnement.

On distingue en général deux grands types de populations cibles :

- **Les cibles finales** : correspondant au grand public utilisateur et consommateur direct des produits et services environnementaux. C'est un groupe extrêmement hétérogène d'un point de vue social, culturel, économique et de réceptivité, qui doit être segmenté en groupes démographiques, socioprofessionnels et culturels bien caractérisés. Cependant, avec une typologie environnementale adéquate, il devient relativement aisé de le circonscrire, puisqu'on distinguera, sans grande discorde, des agriculteurs, des éleveurs, des conducteurs, etc.
- **Les cibles relais** : elles sont appelées ainsi du fait de leur effet multiplicateur et parce qu'elles peuvent constituer des intermédiaires entre les acteurs concernés (producteurs ou gestionnaires de l'information-message) et les cibles finales. Ce sont des personnes relativement plus réceptives, organisées, structurées et disposant d'un minimum de pédagogie et de méthodes de plaidoyer, ce qui permet de les qualifier de « multiplicateur d'effet ». Les animateurs, agents de développement, vulgarisateurs, journalistes, prédicateurs, ONG, chefs d'entreprises en sont des exemples. Ces cibles relais, qui sont de simples citoyens, sont aussi des cibles finales.

## Les objectifs de la SN-ESE-DD

- **Objectif global**

Le but ultime de la SN-ESE-DD, est de « contribuer à la mise en place à l'échelle nationale d'une culture environnementale citoyenne ». Cet objectif implique de doter les deux groupes cibles précités d'une connaissance aussi fidèle que possible du milieu et des problèmes qui résultent de l'action humaine, afin de les conscientiser et de procéder à un changement progressif de leurs comportements. Il s'agit de faire évoluer la société d'une situation d'indifférence vis-à-vis des problèmes environnementaux vers celle de la curiosité, de l'attention active, de la responsabilité et de l'esprit participatif. C'est ainsi que chacun intégrera la dimension environnementale dans son vécu quotidien, sa perception et sa représentation du monde.



### • Objectif stratégique

L'objectif stratégique de la SN-ESE-DD est de convaincre les citoyens que sans environnement viable, il n'y aura pas de développement durable. Le diagnostic sur l'ESE a révélé la nécessité de privilégier une vision intégrée des problèmes environnementaux, qui transcende le cadre de la mise en œuvre de l'une ou l'autre des trois conventions des Nations Unies. Ultimement, toute stratégie cohérente en matière d'ESE doit raisonner en termes de développement durable, en tenant compte des aspects écosystémiques, socioéconomiques et culturels.

### • Objectifs spécifiques

L'objectif stratégique précité peut se décliner en trois objectifs spécifiques (OS) :

- **OS.1** : prodiguer une éducation environnementale harmonieuse et intégrée aux jeunes, dans tous les espaces d'éducation, de formation et de loisirs;
- **OS.2** : sensibiliser l'ensemble de la population à travers le pays aux enjeux environnementaux, dans la perspective d'un développement durable ;
- **OS.3** : répondre aux besoins de renforcement des capacités des acteurs de l'éducation et de la sensibilisation en matière d'environnement pour contribuer à atteindre les deux objectifs précités (OS1 et OS2).

Pour atteindre ces objectifs spécifiques, il importe d'envisager la mise en place d'un mécanisme de coordination et d'harmonisation en matière d'ESE, sans lequel les actions menées ne seraient que ponctuelles et éphémères.

## L'éducation à l'environnement et au développement durable

### Les approches éducatives dans les conventions internationales

« L'éducation relative à l'environnement est conçue comme un processus permanent dans lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté qui leur permettra d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs de l'environnement. » (UNESCO-PNUE)<sup>(1)</sup>

(1) Programme International d'Éducation relative à l'Environnement UNESCO-PNUE. Série d'Éducation environnementale, Taylor J.L. 1986.

Dans le cadre des trois conventions de Rio, l'éducation constitue l'une des préoccupations majeures pour la conservation de la biodiversité, la lutte contre la désertification et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). C'est ainsi que :

- dans la CDB, l'article 13 intitulé Éducation et sensibilisation du public engage les parties contractantes (PC) à « favoriser et encourager une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires à cet effet et à en assurer la promotion par les médias, ainsi que la prise en compte de ces questions dans les programmes d'enseignement ». Il engage également les PC à « coopérer [...] avec d'autres États et des organisations internationales, pour mettre au point des programmes d'éducation et de sensibilisation du public concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique » ;
- la CCNUCC exhorte, dans son article 4, les PC à « encourager et soutenir par leur coopération l'éducation, la formation et la sensibilisation du public dans le domaine des changements climatiques et à encourager la participation la plus large à ce processus, notamment celle des organisations non gouvernementales ». Dans son article 6, la CCNUCC engage les PC à procéder à « l'élaboration et l'application de programmes d'éducation et de sensibilisation du public sur les changements climatiques et leurs effets », mais aussi à « la mise au point et l'échange de matériel éducatif et de matériel destiné à sensibiliser le public aux changements climatiques et à leurs effets » ainsi qu'à « la mise au point et l'exécution de programmes d'éducation et de formation, etc. » ;
- la CCD donne encore plus d'importance à l'éducation et à la sensibilisation. Dans son article 19, elle invite les PC à « coopérer les unes avec les autres et par l'intermédiaire des organisations intergouvernementales compétentes, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales, pour entreprendre et appuyer des programmes de sensibilisation et d'éducation du public dans les pays touchés et, lorsqu'il y a lieu, dans les pays non touchés, afin de faire mieux comprendre quels sont les causes et les effets de la désertification et de la sécheresse et combien il importe d'atteindre les objectifs de la présente Convention ». Les campagnes de sensibilisation destinées au grand public, l'accès à l'information, la création d'ONG, la mise en réseau, l'échange d'outils pédagogiques, les programmes scolaires et participatifs font partie des actions proposées.

## Ancrage scolaire

Avec la diversité des problèmes environnementaux, leur acuité et l'hétérogénéité des groupes cibles, il est primordial que les approches visant la conscientisation des populations à l'importance de l'environnement pour le développement durable soient complémentaires. Des cadres ont ainsi été envisagés :

- un cadre formel relatif à l'éducation et qui concerne le milieu scolaire (et universitaire) : les cycles préscolaires et primaires sont particulièrement ciblés car les jeunes enfants sont très réceptifs aux concepts de base et aux valeurs qu'on leur inculque. Ils peuvent aussi constituer des cibles relais et sensibiliser leur entourage familial ;
- un cadre non formel conçu pour des groupements plus ou moins organisés (sur les lieux de travail, entre autres) ;
- un cadre informel correspondant plutôt à la sensibilisation du grand public.

## Adhésion des cibles relais aux actions préconisées

La grande diversité des cibles finales (préscolaire, primaire, collège, lycée, supérieur dans des branches spécialisées en lien avec l'environnement, etc.), ainsi que la grande hétérogénéité socioculturelle à l'intérieur de chaque groupe exige de disposer de relais spécifiques.

Dans le cas de l'éducation formelle, ces cibles relais pourraient être des instituteurs, professeurs, inspecteurs, éducateurs, animateurs de clubs d'environnement ou de centres d'éducation à l'environnement, cadres et animateurs de maisons des jeunes, de maisons de la culture, de clubs sportifs, de colonies de vacances, ainsi que des spécialistes en communication et en audiovisuel.

Pour que ces cibles relais puissent jouer leur rôle, ils ont besoin de :

- un cadre législatif adéquat leur permettant d'exercer « légalement » les activités d'éducation environnementale qui leur sont confiées ;
- l'accès à l'information de base, aussi bien en matière d'environnement que de développement durable ;
- formations adaptées à leurs contextes professionnels et aux tâches qui leur sont assignées ;

- formations continues permettant aux cibles relais :
  - l'évaluation et l'actualisation/développement des programmes en vue d'une meilleure intégration de l'ESE dans le système scolaire, parascolaire et périscolaire ;
  - la mise en place de programmes de formation et de perfectionnement d'autres cibles relais (exemple : les femmes en tant que mères de famille) ;
  - l'élaboration d'outils didactiques en matière d'ESE, adaptés en fonction des niveaux de scolarisation et des spécificités régionales.

## Approches et étapes à préconiser pour l'éducation des cibles finales

Pour une éducation efficiente, il est suggéré :

- d'identifier un « champ Environnement » dans le système éducatif national, sans pour autant créer de nouvelles matières et, par conséquent, de nouvelles charges pour les élèves et les enseignants-formateurs. L'environnement ne peut en aucun cas constituer une nouvelle discipline isolée, mais doit imprégner l'enseignement dans son ensemble ;
- de faire de la Stratégie d'ESE-DD un cadre national pour une formation généralisée basée, d'une part, sur la philosophie de la Charte nationale pour l'éducation et la formation (CNEF) et, d'autre part, sur le besoin de mettre à la disposition de tous les jeunes l'information environnementale utile et nécessaire ;
- de faire de l'ESE-DD un « champ-formation » qui tienne compte des particularités régionales et locales et s'appuie avant tout sur des supports concrets capables d'entrer en résonance avec l'identité des populations, très attachées à leur milieu ;
- de faire de l'ESE-DD, une approche progressive s'étalant sur toute la durée de la vie scolaire et parascolaire du jeune, mais aussi une approche harmonieuse, visant la complémentarité et la cohérence entre les différents niveaux scolaires. En l'absence d'un projet éducatif national sur l'environnement, plusieurs entrées thématiques (eau, paysage, sol, etc.) peuvent servir de support à l'enseignement de ce sujet. L'harmonie transversale s'impose également entre les matières et les activités parascolaires (clubs d'environnement, centres d'éducation à l'environnement, maisons des jeunes ou de la culture, activités artistiques, colonies de vacances, etc.) ;

- d'opter pour une ESE-DD transdisciplinaire tenant compte non seulement de la « composante naturelle et écologique de l'environnement » mais aussi des liens avec le développement, des risques sur la santé, des risques de pénurie des services environnementaux, de l'écocitoyenneté, de la solidarité intergénérationnelle, de la responsabilité commune et partagée vis-à-vis de l'environnement, etc. ;
- de favoriser une ESE-DD attractive et interactive dans sa conception, ses thèmes, ses approches et ses outils, favorisant la réflexion personnelle.

## Propositions de contenus à intégrer aux matières « porteuses »

Il a été procédé à un recensement des matières « porteuses » du système éducatif national où peuvent être injectés des modules en lien avec l'environnement (compétence techniques, voir annexe 1, sur le Cd-rom). Des compétences transversales peuvent aussi être développées dans le cadre d'ateliers, sorties, colonies de vacances, travaux artistiques, maisons de jeunes et de la culture, clubs d'environnement, centres sportifs, etc.

Les manuels scolaires proposés à l'échelle nationale sont riches en matières susceptibles de « porter » de l'information et des messages éducatifs sur l'environnement, comme les Sciences naturelles ou l'écologie. Mais les principes des conventions de Rio et du développement durable n'y sont abordés que de façon sommaire.

## Opérationnalisation des orientations pédagogiques

Pour que l'éducation à l'environnement porte ses fruits, il faut qu'elle soit portée par des plans d'action locaux et que l'enfant :

- puisse percevoir le résultat de ses activités ;
- puisse mesurer l'impact de ses activités, notamment via des activités de terrain ;
- sorte de l'apprentissage théorique pour toucher de près la réalité du terrain.

Les résultats escomptés de telles approches sont généralement facilement obtenus via des projets d'établissements autour de questions d'environnement et de développement durable (DD), tels qu'ils sont identifiés selon les besoins spécifiques à l'échelle régionale/locale.

Ces projets permettent aux enfants de prendre connaissance et conscience des liens inextricables entre la nécessité de protéger l'environnement et le besoin de se développer.

Dans cette perspective, il est préconisé :

- de compléter les curricula de formation avec un côté pratique de l'ESE qui doit avoir comme référence le milieu de vie de l'élève. Ce côté pratique, comme l'a suggéré le Forum national d'ESE-DD, peut se traduire par des actions et projets à caractère démonstratif ;
- de soutenir les initiatives des personnes motivées qui travaillent sur le terrain (éducateurs, animateurs, enseignant, etc.), de renforcer leurs connaissances autour des thématiques environnementales et du DD, de les doter d'outils pédagogiques susceptibles de faciliter leur travail ;
- de coordonner et d'harmoniser les initiatives au sein d'un même établissement où l'on peut trouver des clubs scientifiques, d'environnement et de citoyenneté ;
- de renforcer les partenariats, collaborations et jumelages entre des établissements engagés dans des actions d'ESE pour une mutualisation des efforts et des expériences ;
- de permettre à l'enfant de voir son environnement s'améliorer (mise en place de poubelles, disponibilité de l'eau, plantation de fleurs, etc.) ;
- d'encourager les activités des clubs d'environnement dans les écoles, en y associant élèves, enseignants, parents, etc.

Plusieurs instruments peuvent assurer le lien entre le scolaire, le parascolaire et le périscolaire, dont :

- la mise en réseau des différentes initiatives afin de permettre la capitalisation et le partage des expériences (recours à un site Web fédérateur, par exemple) ;
- le développement du partenariat avec les associations, notamment en leur facilitant l'accès aux établissements scolaires ;
- l'inscription d'une composante environnementale sur l'agenda des conseils de gestion des établissements scolaires.

D'autres mesures pourraient faciliter l'éducation environnementale et son efficacité. Il s'agit, entre autres, de :

- créer des centres d'éducation à l'environnement dans chaque région. Le financement et l'encadrement de ces centres relèveraient de la responsabilité communale et/ou régionale, et ce, dans le cadre des attributions éducatives et environnementales qui leur sont dévolues par la Charte communale ;
- plaider auprès des médias audiovisuels pour l'intégration d'émissions d'éducation environnementale ;
- créer des assises régionales de l'ESE.

Les propositions contenues dans les annexes 1 et 2 pourraient constituer des « têtes de chapitres » pour l'élaboration de plans d'actions régionaux et locaux d'éducation environnementale.

Les activités proposées dans le tableau de l'annexe 2 (enseignement supérieur), sur le Cd-rom, sont de deux types :

- des activités relatives à des modules de formation permettant à chacun des groupes cibles d'approfondir ses connaissances sur la problématique considérée ;
- des activités pratiques ou éco-gestes qui incitent à agir/réagir face à des situations particulières, ou à contribuer à la protection de l'environnement immédiat par des gestes simples et pratiques.

## La sensibilisation à l'environnement et au développement durable

### Principes directeurs de la démarche

Dans le cadre de la recherche d'une synergie entre protection de l'environnement et objectifs de développement durable en matière de sensibilisation, on pourrait retenir les trois principes suivants :

- sensibiliser à la préservation du cadre et du bien-être des populations (actuelles et futures). Un des problèmes majeurs auxquels doit s'intéresser une stratégie nationale est la dégradation de l'environnement due à la pollution de divers milieux (air, eaux, plages, etc.). La sensibilisation à la prévention de tout ce qui nuit au bien-être des populations constitue une approche stratégique ;
- sensibiliser à l'importance de la préservation et de la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles. Les nombreuses

études sectorielles relatives à l'eau, la biodiversité, le sol, la forêt, les ressources agricoles, etc., indiquent que ces ressources s'amenuisent de plus en plus vite ;

- améliorer les capacités de négociation et de plaider, en particulier au profit des acteurs de la société civile. L'accès à une information pertinente, fiable et utile, la communication, la sensibilisation sont des outils utiles pour les ONG qui désirent élaborer des stratégies efficaces de plaidoyer environnemental.

## Différences et complémentarité entre éducation et sensibilisation à l'environnement

Si le terme d'éducation est relativement clair, celui de sensibilisation peut paraître vague. Le tableau en page suivante permet de mieux cerner ces deux démarches.

La sensibilisation est une action volontaire, unidirectionnelle (d'un acteur vers un groupe déterminé) qui vise à communiquer des informations dans le but d'attirer l'attention et d'éveiller la conscience du public. Il est évident qu'éveiller la conscience d'un public suggère sa participation au processus de conservation et d'utilisation durable des ressources et des services environnementaux.

La participation est une notion devenue, après le Sommet de Rio, un « principe directeur » du DD, d'où l'importance de stratégies locales. Cet aspect est confirmé par la Charte communale ainsi que par les politiques de régionalisation, décentralisation et déconcentration menées à l'échelle nationale.

En guise de conclusion, on peut retenir que sensibiliser, c'est avant tout informer alors qu'éduquer suppose une pédagogie plus structurée.

Malgré les différences d'approches, de cibles et d'objectifs visés par l'éducation, d'une part, et la sensibilisation, d'autre part, les deux peuvent être complémentaires. Par exemple, un écolier peut se trouver confronté, en dehors de l'école, à des problèmes liés à l'environnement, à son domicile, dans la rue, dans les transports, au cinéma, dans un club de sport, etc. Dans certains cas, une sensibilisation bien menée peut renforcer des acquis scolaires.



Tableau 1. Portée, objectifs et échéances des approches de sensibilisation et d'éducation environnementales

	<b>Sensibilisation environnementale</b>	<b>Éducation environnementale</b>
<b>Groupe cible</b>	Tous les publics	<b>Cible finale/passive :</b> jeunes <b>Cible relais/active :</b> formateurs, éducateurs, cadres associatifs, mères de familles...
<b>Objectifs à court terme (approches)</b>	Faire prendre conscience (informer, communiquer, animer des réunions d'échanges en groupe ouvert, etc.)	Mieux appréhender l'importance des liens intrinsèques entre l'être humain et son environ- nement naturel (transmettre le savoir nécessaire)
<b>Objectifs à court terme (approches)</b>	Stimuler la réflexion et la prise de position (discus- sion au sein de la commu- nauté/débats collectifs entre protagonistes ayant divers points de vue sur les questions environnementales, etc.)	Former les futures compétences, former les formateurs (transmettre le savoir-faire)
<b>Objectifs à moyen / long terme (approches)</b>	Favoriser les attitudes responsables vis-à-vis de l'environnement (démon- stration à un groupe d'usagers, mobilisation autour de centres d'intérêt collectif, plaidoyers auprès de décideurs, de respon- sables administratifs, d'industriels, etc.)	Inculquer de nouvelles attitudes au quotidien (à l'école et à la maison, lors de loisirs /divertis- sements à composante « verte » dans les clubs, les centres culturels, les maisons de jeunes, les colonies de vacances, etc.)

## Propositions d'activités de sensibilisation

Des activités de sensibilisation sont proposées en annexe 3 sur le Cd-rom. Elles s'adressent principalement à des groupes cibles pouvant être classés dans les cadres informel et non formel : le grand public et des populations organisées en groupes hors-école. Ces propositions ont été formulées autour de deux grandes entrées :

- des thèmes environnementaux (biodiversité, changements

climatiques et désertification), tels qu'ils ont été discutés et débattus lors des réunions du groupe de réflexion ;

- une liste de groupes cibles (finales ou relais) constituant les principales composantes de la société marocaine, et qui utilisent les services environnementaux.

Les activités proposées sont de deux types :

- des activités relatives à l'information permettant à chaque groupe cible de prendre conscience de son milieu, des ressources qu'il exploite et de connaître les moyens de mieux les conserver ;
- des activités pratiques ou **éco-gestes**, permettant aux groupes cibles d'agir/réagir à des situations particulières ou de contribuer à la protection de l'environnement immédiat par des moyens simples et pratiques.

Par ailleurs, des propositions sont également élaborées concernant le coordinateur et les partenaires de l'action.

La sensibilisation est capitale dans un pays comme le Maroc où :

- la population rurale et analphabète est importante : l'analphabétisme fonctionnel est très courant et l'analphabétisme environnemental quasi général ;
- les fonds sont orientés vers le développement ;
- la pauvreté a un impact fort sur l'environnement, puisque les ressources naturelles constituent la principale, sinon l'unique source de revenus de la majorité de la population.

Enfin, comme pour l'éducation, toutes les propositions de l'annexe 3 pourraient être des « têtes de chapitres » pour l'élaboration de plans d'actions régionaux et locaux de sensibilisation à l'environnement.

## Renforcement des capacités

### Une démarche à géométrie variable

L'aptitude d'un pays à assurer un « environnement viable pour un développement durable » est intimement liée aux moyens mis à la disposition de divers acteurs concernés (publics, privés, associatifs, etc.) engagés dans les processus de l'ESE.

L'analyse de la situation des besoins, menée dans le cadre de la phase « diagnostic » du présent projet, montre que les besoins en matière de renforcement de capacités sont importants. Il importe :

- de produire de l'information environnementale spécifique, hiérarchisée et utile sur la situation actuelle et les risques encourus ;

- de mettre cette information à la disposition des divers acteurs concernés par l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, mais aussi par la conservation et la valorisation du patrimoine naturel national ;
- d'assurer aux acteurs nationaux concernés (essentiellement les cibles relais) les compétences et expertises nécessaires pour qu'ils puissent produire et transmettre, dans les règles de l'art, les messages requis aux échelles locales, régionales et nationales ;
- de mettre à la disposition de ces acteurs les moyens nécessaires pour qu'ils puissent réaliser, sur le terrain, les activités programmées en matière d'éducation et de sensibilisation ;
- de se doter de cadres législatifs, institutionnels et de coordination/coopération permettant de pérenniser les activités menées en matière d'ESE.

## Renforcement des capacités en information/formation

### • Renforcement des capacités en matière d'information

L'information est une composante stratégique dans tout processus de développement. En matière de production, de gestion et de diffusion de l'information sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification, les trois principaux instruments dont dispose le Maroc sont : le CHM (Clearing House Mechanism), le CIEDE (Centre d'information sur les énergies durables et l'environnement) et le SCID (Système de circulation de l'information sur la désertification). Mais ces instruments souffrent d'un manque relatif de suivi et d'actualisation de l'information disponible. De plus, l'information n'est pas toujours facile d'accès.

D'autres bases de données existent, mais elles sont généralement sectorielles ; les informations sont spécialisées et demandent à être retraitées avant d'être utilisées par des groupes cibles.

Les besoins de renforcement des capacités peuvent être résumés comme suit :

- **Production de l'information** : l'information relative à la majorité des domaines environnementaux abonde et ne nécessite qu'une capitalisation, une optimisation, une hiérarchisation, une vulgarisation, avant d'être mise à la disposition des utilisateurs. Néanmoins, certains autres domaines (changements climatiques, coûts des processus de dégradation, impacts des activités humaines, approches de restauration, etc.) restent mal documentés, surtout à l'échelle régionale ou locale.

Ainsi, les besoins identifiés dans le cadre de cette stratégie concernent les informations de base sur :

- la diversité biologique (données, études, stratégies, approches de conservation, etc.) : agriculture, forêts, ressources halieutiques, paysages et écosystèmes (écotourisme et équilibres écologiques), ressources génétiques (plantes médicinales et aromatiques, etc.), ressources stratégiques ;
  - la désertification (données, études, stratégies, approches de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse, etc.) sachant que pour une économie fortement agricole comme celle du Maroc, la désertification constitue une préoccupation majeure ;
  - les changements climatiques (données, études, stratégies, approches d'adaptations aux CC, etc.) : à ce jour, et en dehors d'un cercle restreint de personnes physiques/morales directement concernées, peu d'intervenants ont une véritable connaissance du sujet et de ses enjeux socio-économiques ;
  - les interactions entre les trois thématiques précitées et leurs impacts conjugués sur la santé et le bien-être des populations.
- **Gestion de l'information** : pour disposer d'une information de qualité susceptible d'aider à la prise de décision, il est important d'avoir :
    - un « guichet unique d'information environnementale » qui peut correspondre soit à une base de données nationale unifiée, soit à un réseau des systèmes d'informations existants ;
    - une interface améliorée avec les utilisateurs potentiels et une bonne fonctionnalité pour la recherche de l'information ;
    - des approches révisées pour la collecte de l'information, son traitement, sa hiérarchisation et son analyse pour qu'elle soit accessible et facile à utiliser ;
    - une terminologie normalisée et des systèmes d'exploitation conçus pour les différents domaines environnementaux, en particulier ceux relatifs à la biodiversité, aux changements climatiques et à la désertification ;
    - des documents ou des publications sous format électronique, classés selon les besoins.
  - **Diffusion de l'information** : si la production de l'information environnementale est une phase essentielle pour l'élaboration de programmes de sensibilisation, d'éducation ou de développement, et si la gestion de cette information facilite largement le choix et l'assimilation de cette information, celle-ci n'a d'utilité que si elle est accessible à ceux qui en ont besoin, que ce soit pour la sensibilisation, l'éducation, ou le développement socioéconomique durable, aussi

bien à l'échelle locale que régionale ou nationale. Ainsi, il faut donc :

- renforcer la synergie entre les systèmes d'information des trois conventions de Rio, actuellement indépendants les uns des autres. Les liens étroits entre les changements climatiques, la désertification-sécheresse et l'amenuisement de la diversité biologique, de même que le besoin de les documenter, requièrent une intégration fonctionnelle de ces trois systèmes ;
- multiplier et diversifier les canaux pour la diffusion de l'information relative à l'environnement et au développement. Les expertises, expériences et résultats des projets de développement ayant un impact sur l'environnement doivent être documentés et accessibles ;
- doter les acteurs de la gestion environnementale de capacités de communication pour les inciter à exploiter les médias (radio, télévision, journaux, nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), etc.) pour diffuser leurs connaissances et leurs expériences.

#### • Renforcement des capacités en matière de formation

Enseignants, formateurs, animateurs et autres acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement doivent bénéficier de formations spécifiques.

- **Groupes cibles concernés par la formation.** Diverses populations cibles/relais, sont concernées :
  - les animateurs du préscolaire, du primaire et du secondaire dans les secteurs public et privé ;
  - les conseillers pédagogiques et coordonnateurs de projets au sein des AREF ;
  - les responsables de programmes relatifs à l'environnement dans les organismes publics ou privés ;
  - les animateurs de projets communautaires au sein des collectivités locales ;
  - les animateurs des ONG œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la sensibilisation, de l'environnement, de la santé et du développement ;
  - les animateurs des associations professionnelles chargés de l'organisation et de l'encadrement de divers métiers dont certains sont pollueurs ;
  - les animateurs des associations œuvrant dans le domaine de la promotion du rôle de la femme dans le développement ;
  - les animateurs spécialisés dans les questions des personnes qui ont des besoins particuliers ;

- les interprètes dans les musées, les parcs zoologiques et les jardins botaniques ;
  - les animateurs des centres d'éducation à l'environnement et des clubs d'environnement ;
  - les animateurs dans les maisons des jeunes et les maisons de la culture ;
  - les imams et prédicateurs ;
  - les formateurs en environnement dans les entreprises privées ;
  - les responsables de programmes de santé en lien avec l'environnement dans les secteurs publics et privés ;
  - les intervenants préoccupés par l'intégration de l'éducation relative à l'environnement à leur activité professionnelle ;
  - les enseignants et cadres des universités et grandes écoles dont les lauréats sont destinés à exercer des métiers impliquant des produits nuisibles à l'environnement (médecine, pharmacie, chimie mécanique, etc.).
- **Compétences recherchées par la formation.** La formation en matière d'ESE devrait fournir des compétences « pédagogiques », permettant d'avoir la capacité de formuler convenablement les messages selon les groupes cibles. Elle devrait aussi fournir des compétences sur « l'agir environnemental » (écocompostage, écosanté, écotourisme, etc.), c'est-à-dire produire des agents spécialisés dans divers champs de génie environnemental.

Les principaux besoins sont :

- des compétences pour concevoir et mettre en œuvre des projets d'éducation, de sensibilisation et de formation relatifs à l'environnement, appropriés aux spécificités locales/régionales ;
- des compétences permettant d'associer et d'intégrer l'action éducative et de sensibilisation au développement de projets d'action environnementaux, et de résoudre des problèmes (en agriculture, forêts, ressources marines, etc.) de gestion environnementale ou d'écodéveloppement ;
- des compétences pour la conception et la gestion de projets de formation continue ;
- des compétences pour la conception et la production d'outils didactiques, pédagogiques et de techniques d'animation ;
- des compétences en matière d'utilisation des NTIC au service de projets éducatifs et de sensibilisation spécifiques aux particularités thématiques et régionales ;

- **Contenus des formations.** Les formations devraient s'articuler autour de deux axes majeurs :
  - les données de base sur l'environnement, et les interdépendances entre les éléments de cet environnement ;
  - les interrelations entre responsabilité écologique, efficacité/rentabilité économique et solidarité sociale, et ce, à travers des approches pédagogiques tenant compte des spécificités locales/régionales et des thématiques abordées.

La formation devrait fournir des notions de base sur :

- la biodiversité (écosystèmes, espèces, ressources naturelles, menaces, etc.) ;
- les changements climatiques (climat, gaz à effet de serre, activités humaines et changement climatique, etc.) ;
- la désertification (facteurs, impacts, activités humaines et désertification, etc.) ;
- l'interdépendance entre les trois précédentes thématiques ;
- les risques naturels (volcans, inondations, changements globaux, séismes, etc.) ;
- le coût de la dégradation de l'environnement aux échelles locales, nationales et internationales.

La question qui s'impose est de savoir comment transmettre aux adultes le savoir et le savoir-faire en matière de protection de l'environnement et les connaissances de ses liens avec le développement durable et surtout comment les inciter à changer leurs comportements en vue d'un environnement viable. Pour pouvoir apporter des éléments de réponse à ces deux questions, il est suggéré d'effectuer un travail préalable sur les points suivants :

- identification des groupes cibles ;
- analyses socioculturelles, économiques et environnementales concernant les groupes cibles ;
- approches pour rendre un adulte acteur ;
- approches pédagogiques (théories de l'engagement, pédagogies actives, etc.) ;
- conception participative de projets adaptés.

La formation doit viser les 3 domaines suivants :

**1. Préparation, conduite et évaluation d'une animation en matière d'éducation environnementale :** cette étape fondamentale devrait s'articuler autour des aspects suivants :

- objectifs et enjeux de l'ESE ;
- approches et méthodes pédagogiques ;
- conception, production, utilisation et évaluation d'outils pédagogiques adaptés aux contextes locaux (culturels, linguistiques, etc.);
- analyse des populations cibles ;
- évaluation de programmes d'éducation environnementale.

**2. Education de la petite enfance :**

Les liens que l'individu tisse avec son environnement se font dès l'enfance. Ainsi, il faudrait se pencher sur :

- les particularités de la petite enfance et son développement psychomoteur ;
- les approches pédagogiques adaptées à la petite enfance ;
- les outils offerts et ceux nécessaires pour l'éducation de la petite enfance.

**3. Environnement et développement humain durable.** La « dimension patrimoniale » de l'environnement, en tant qu'héritage, constitue une ouverture sur les notions liées au développement durable. Les notions de civisme, de responsabilité et de solidarité relient l'éducation/sensibilisation à l'environnement à l'éducation à la citoyenneté. Ainsi, la Stratégie Nationale d'ESE-DD doit intégrer l'éducation à la citoyenneté et au développement humain durable, à travers cinq axes principaux :

- la lutte contre la pauvreté et la faim : la biodiversité (forêts, agriculture, ressources marines) constitue le pilier stratégique du développement socioéconomique du pays, mais elle est menacée par la désertification et les changements climatiques, entre autres ;
- la création d'emplois décents : les ressources naturelles offrent le plus grand nombre d'emplois directs ou indirects à la population du Maroc ;
- les interactions entre développement durable, santé et éducation : la biodiversité, source de nombreux médicaments, s'amenuise alors que les changements climatiques accroissent la prévalence de certaines maladies. Il en résulte une menace sur la qualité de la vie et la santé humaine.

En matière d'éducation, quand les problèmes environnementaux affectent les rendements agricoles, les communautés rurales tout entières se mobilisent pour limiter les dégâts, ce qui nuit à la scolarisation des enfants et des jeunes ;



- la promotion de l'égalité des sexes : aussi bien en milieu rural qu'urbain, ce sont les femmes/filles qui gèrent les ressources naturelles et éduquent les plus jeunes. Leur rôle est donc capital dans l'éducation à l'environnement et devrait être valorisé ;
- la prospective : l'utilisation de la prospective permettrait aux jeunes de prendre conscience des menaces qui pèsent sur leur avenir et de stimuler chez eux la notion de solidarité intergénérationnelle.

- **Des expériences de terrain.** La formation ne devrait pas se limiter à un enseignement théorique, mais comprendre également des exercices pratiques sur le terrain comme :

- analyse, même sommaire, du sol, de l'air et de l'eau ;
- identification des espèces animales et végétales, surtout les plus menacées ou ayant un grand intérêt patrimonial ;
- visite d'une station d'épuration ;
- visite d'une unité de compostage ;
- visite de stations d'énergies renouvelables (énergie solaire et éolienne) ;
- initiation à l'agriculture biologique.

- **Des éco-gestes au quotidien.** La formation doit être renforcée par la mise à disposition de l'apprenant d'outils pratiques permettant de se sentir « éco-citoyen » et de comprendre qu'il est possible d'agir.

Parmi les éco-gestes quotidiens, il peut être proposé des modules d'initiation à :

- la conception et réalisation d'une installation d'éclairage fonctionnant à l'énergie solaire ;
- la conception et mise en place d'un système d'irrigation par le système de « goutte à goutte » ;
- le montage d'un projet de conservation et de développement local (projets alternatifs) ;
- le "bricolage" et la réparation des fuites d'eau ;
- le recyclage du papier ;
- le compostage, à petite échelle, des déchets domestiques.

- **La formation continue.** Elle s'impose d'autant plus que les conditions environnementales évoluent vite et doit concerner chacun des aspects précités pour le renforcement des capacités en matière de formation.

## Renforcement des capacités en ressources humaines

Toutes les analyses effectuées font ressortir des insuffisances graves en ressources humaines (manque de compétences et d'effectifs). Le renforcement des capacités en ressources humaines doit concerner les six composantes suivantes :

- **La production d'information.** Le Maroc manque cruellement de chercheurs spécialisés dans les divers domaines de l'environnement et capables de produire une information ciblée, précise et fiable. C'est pourquoi, dans de nombreux domaines, l'information reste lacunaire, voire inexistante, donc inexploitable pour élaborer des stratégies de sensibilisation, d'éducation ou de gestion environnementales. Par exemple, la biodiversité de nombreuses régions du pays n'a jamais été inventoriée tandis que l'agrobiodiversité ou les impacts des pratiques agricoles sur la biodiversité ne sont pas documentés. De même, on en sait très peu sur l'impact des changements climatiques sur l'environnement marocain.
- **La collecte, la gestion et la diffusion de l'information.** Les moyens humains destinés à alimenter et actualiser les bases de données environnementales sont insuffisants. Les cadres des administrations chargés de ce travail doivent se consacrer à d'autres tâches, ce qui les empêche de le faire correctement. Les administrations qui gèrent ces bases de données doivent être dotées de cadres spécialisés capables de valoriser ces importantes richesses informationnelles.
- **La coordination de la gestion environnementale au sein de certains départements.** Dans de nombreuses institutions (aménagement du territoire, eau, agriculture, eaux et forêts, pêches maritimes, tourisme, industrie, etc.), la bonne gestion environnementale est censée être une préoccupation majeure. Mais la plupart ne disposent que d'entités (services, cellules, comités, etc.) environnementales faiblement dotées en moyens humains, ce qui les contraint à mener des activités limitées et ponctuelles.
- **La coordination et la gestion de projets au sein des ONG.** Selon les consultations effectuées, l'écrasante majorité des travailleurs associatifs ignore tout ou presque du développement durable et des conventions de Rio. Peu d'ONG sont capables de jouer un rôle significatif dans l'encadrement et la sensibilisation des populations en matière d'environnement et de développement durable. Leurs connaissances sur la biodiversité, les changements climatiques, la désertification, doivent être renforcées, de même que leur capacités à gérer des projets, exploiter l'information, etc.

- **La traduction de l'information en messages pertinents.** Même quand l'information est disponible et qu'elle intéresse le public, il est difficile de trouver des spécialistes en communication capables de la transformer en autant de messages de sensibilisation à l'environnement. Les compétences en communication existent mais manquent de « culture environnementale ». De même, les animateurs de l'audiovisuel et les journalistes manquent souvent des compétences nécessaires pour jouer leur rôle de médiateurs entre spécialistes et grand public.
- **Les métiers de l'environnement.** Les spécialistes qui ont fait de l'environnement leur métier font défaut dans presque tous les domaines et notamment dans ceux de :
  - l'environnement rural : agent d'entretien de l'espace rural, chargé d'études en environnement ; chargé d'études naturalistes ; écogarde ; garde champêtre ; garde national chasse et faune sauvage ; spécialiste en génie rural ou en aménagement de montagne, etc. ;
  - la conservation du littoral : agent d'entretien nature du littoral ; garde littoral ; garde gestionnaire du littoral ; technicien de gestion du littoral ; etc.
  - les parcs nationaux et réserves naturelles : technicien de réserve naturelle ; agent technique de parc national ; architecte conseil ; chargé du patrimoine bâti, du patrimoine naturel, d'étude et de mission agricoles, d'aménagement et paysage, de développement culturel, de développement économique, du patrimoine culturel, d'urbanisme ; conservateur ; directeur de parc ; directeur de réserve ; garde animateur ; garde moniteur ; garde technicien ; technicien des parcs nationaux ; technicien gestionnaire d'espace naturel protégé ; etc.
  - l'environnement urbain et périurbain : acousticien ; agent d'amélioration du cadre de vie urbain ; agent de changement en environnement ; conseiller en environnement ; écoconcepteur ; écoconseiller ; écotoxicologue ; génie sanitaire ; génie urbain ; génie thermique ; économiste de flux ; urbaniste ; etc.
  - les eaux potables, usées, et la protection de l'eau : agent d'entretien de rivière ; agent de la qualité de l'eau ; conducteur d'appareils de traitement des eaux ; conseiller en hydraulique agricole ; conseiller en maîtrise des pollutions ; fontainier ; garde pêche et gestionnaire des milieux aquatiques ; hydraulicien ; inspecteur des réseaux d'assainissement ; responsable de réseaux d'eau potable ; de stations d'épuration ; des systèmes d'exploitation de l'eau ; des usines de production d'eau potable ; etc.

- l'air et la pollution atmosphérique : agent en qualité de l'air ; ingénieur analyste de l'air ; technicien de mesure de la pollution ; technicien en qualité de l'air ;
- la gestion du tri, le recyclage : agents de centre de traitement des déchets et de collecte ; ambassadeur animateur de tri sélectif ; conseiller en déchets industriels et en gestion des déchets ; coordinateur de collecte sélective ; ferrailleur ; récupérateur de métaux ; maître composteur ; récupérateur d'huiles ; gardien de déchetterie ; « valoriste » ; recycleur ; récupérateur ; responsable de centres d'enfouissement, de site de traitement de déchets, des déchets en entreprise, d'usines d'incinération ; rudologue ; etc.
- le management environnemental : directeur environnement ; responsable environnement en entreprise ; spécialiste de l'économie en environnement ;
- d'autres métiers liés aux bonnes pratiques écologiques : écoscolaire, éducompostage ; écoénergies ; agriculture biologique ; jardinage biologique ; techniques d'animation ; concepteur d'instruments et d'outils ; écosanté ; herboristes ; écotourisme ; sport environnemental ; guides accompagnateurs ; guides nature ; etc.

## Renforcement des capacités en moyens matériels

L'environnement est un concept dynamique, pluridimensionnel, pluridisciplinaire et multisectoriel. Il évolue dans le temps et dans l'espace, fait intervenir une multitude d'acteurs et suggère des supports pédagogiques et didactiques diversifiés trouvant leurs matériaux dans le milieu naturel.

Faire de la sensibilisation ou de l'éducation environnementale suppose donc des sorties sur le terrain (pour les formateurs et les apprenants), la conception, la production et l'application de méthodes et d'outils pédagogiques et didactiques, la rédaction de manuels, de guides, la maîtrise de la publication assistée par ordinateur (PAO), l'affichage d'information et de posters, l'organisation de conférences, etc.

Les explorations de terrain requièrent des moyens de transport, du matériel d'analyse et des matériaux pour concevoir des outils d'illustration. Or, ils font souvent défaut, y compris dans les administrations concernées par la gestion environnementale.

Selon les acteurs concernés (administrations, ONG, secteur privé, etc.) par l'ESE, les besoins consistent en :

- moyens de mobilité pour se rendre sur le terrain ou pour y amener des apprenants. Le problème se pose avec plus d'acuité dans certains départements (Education nationale, Enseignement supérieur, Jeunesse, etc.) et dans les ONG qui encadrent les jeunes ;

- moyens informatiques et bureautiques (y compris pour la projection). Si la quasi-totalité des départements ministériels en disposent, de nombreuses ONG de petite ou moyenne taille (dont les clubs d'environnement) n'ont pas les moyens de les acquérir ;
- des outils d'illustration et de communication pédagogiques. L'éducation et la sensibilisation à l'environnement sont des activités d'expérimentation, de démonstration, de simulation, autrement dit, des activités nécessitant des outils d'illustration. Ces moyens manquent chez la majorité des acteurs concernés. Quand ils existent, ils sont souvent importés de l'étranger et inadaptés à la réalité du Maroc.

## Renforcement des capacités en partenariat / coopération

Etant donnée l'insuffisance des moyens humains, financiers et matériels, le partenariat s'impose comme un choix stratégique. Il permet de conjuguer les efforts, d'associer les savoirs, de mettre en commun des compétences et des ressources pour créer une synergie au service de l'ESE.

Départements ministériels (décideurs), scientifiques (information et recherche), enseignants (éducateurs), ONG et société civile (représentants des populations), collectivités locales (chargées de la gestion locale de l'environnement et du développement), médias, etc. doivent s'associer et coopérer avec des organismes internationaux afin de tirer profit de leur expertise et des expériences les plus réussies à l'échelle mondiale.

Le partenariat, qui implique une mise en commun des moyens humains et matériels, peut également contribuer au renforcement des capacités en matière d'ESE. Les types de partenariats recherchés sont :

- avec le secteur privé pour la réalisation d'études d'impact et la création d'un label de type « Entreprises actives en ESE » ;
- avec les acteurs institutionnels pour les inciter à renforcer et développer des équipes d'ESE ;
- entre ONG seniors (cibles relais) et locales (cibles finales) pour faciliter le transfert de financement et de technologies ;
- avec le corps scientifique impliqué dans l'ESE, pour capitaliser son expertise pour la diffusion de l'information et la formation.

La coopération internationale peut également contribuer au renforcement de capacités, surtout en matière de transfert de technologies, de soutiens financiers et de formation.

# Mécanismes de coordination et d'harmonisation de la Stratégie Nationale



## Eléments contextuels

Selon le Décret n° 2-99-922 (article premier) « l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement est aussi chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la gestion de l'environnement. A cet effet, elle a pour missions d'animer, de susciter, de promouvoir et de coordonner, en relation avec les départements ministériels concernés ... l'action gouvernementale en matière de gestion de l'environnement et de suivre l'exercice en vue : ... d'intégrer la dimension "Environnement" dans les programmes de développement, et notamment ceux de l'éducation, de la formation, de la recherche et de l'information ».

Par ailleurs, l'analyse de nombreuses stratégies nationales et sectorielles montre qu'il y a unanimité sur le fait que l'éducation, la formation et la sensibilisation en matière d'environnement ne sont souvent perçues et pratiquées que comme des mesures d'accompagnement de programmes de développement locaux ou régionaux. Ces activités sont donc très localisées et manquent d'une vision nationale, globale et coordonnée qui permettrait d'optimiser les moyens.

Le rapport national élaboré pour le Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002) traduit parfaitement ce souci en soulignant que « les chevauchements des attributions et l'insuffisance de la coordination entre les différents départements constituent une contrainte majeure à la concrétisation des politiques et des programmes de protection de l'environnement. Les mécanismes de la coordination interministérielle nécessaire pour la gestion de l'environnement sont mal définis et les procédures de communication et d'harmonisation des politiques et des programmes d'action font souvent défaut ».

Pour pallier à ces dysfonctionnements, « les synergies entre les politiques de préservation des ressources naturelles et celles de développement économique et social du pays » devraient être mises à profit. Autrement dit, il faudrait mettre en place une meilleure coordination et une plus grande coopération entre les divers intervenants œuvrant dans les domaines de l'environnement, en général, et de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation (EFS) et du développement humain et socioéconomique, en particulier.

## Mission et attributions

La structure de coordination et d'harmonisation de la politique d'EFS à l'environnement à mettre en place devrait :

- assurer la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation à l'environnement ainsi qu'au développement durable.

Chacun des acteurs engagés dans la gestion de l'environnement au Maroc a sa propre politique et ses propres orientations en fonction de ses besoins spécifiques, des priorités et des tâches qui lui sont assignées par la réglementation en vigueur. Il en est de même pour les entités qui ont la charge d'assurer le développement socioéconomique du royaume.

La tâche d'une structure de coordination et d'harmonisation serait d'identifier les priorités, non pas sectorielles, mais nationales, afin d'engager des actions communes et une gestion intégrée de l'environnement en tant que composante du développement socioéconomique et humain durable du pays. Elle serait également chargée d'élaborer, autour de ces priorités, des projets d'EFS à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles.

- identifier et hiérarchiser les problèmes environnementaux nécessitant des actions d'EFS et assurer l'harmonisation et les synergies entre les initiatives des différents acteurs concernés.

La coordination en matière d'EFS suppose une connaissance approfondie de la situation environnementale et des problèmes ainsi que des interventions en matière d'éducation et/ou de formation. Elle implique notamment la création d'une base de données contenant une information classée et hiérarchisée en fonction des besoins et des problématiques considérés.

En plus des préoccupations d'ordre national, la structure de coordination pourrait contribuer à identifier les concordances et synergies potentielles entre les projets/programmes d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, développés par divers acteurs, afin de contribuer aux objectifs nationaux de développement durable. De nombreux projets sont en effet menés soit par les départements ministériels impliqués dans la gestion des ressources naturelles (Pêche, Agriculture, Eaux et Forêts, Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Eau et de l'Environnement/MATEE, etc.), soit par des acteurs dont les activités ont un impact sur l'environnement (Transport, Industrie, Artisanat, secteur privé, etc.), soit encore par des organisations/organismes nationaux et internationaux (ONG, bailleurs de fonds, etc.) œuvrant dans les domaines de l'environnement et du développement durable.



- identifier, instruire, formuler et concevoir des programmes d'EFS à l'environnement et au développement durable.

La structure envisagée devrait développer une approche nationale pour l'élaboration des programmes nationaux en matière d'EFS à l'environnement et au développement durable, en tenant compte des spécificités régionales. Les programmes déclinés par la structure proposée pourraient être développés sur la base d'autant de plans d'action décentralisés, aussi bien au niveau territorial qu'administratif, afin de préparer les conditions et les mesures législatives, institutionnelles, administratives et pédagogiques pour intégrer les problématiques environnementales dans les stratégies nationales de plaidoyer pour le développement durable.

En tant qu'organe national de coordination et d'harmonisation, cette structure devrait être responsable d'aplanir les contraintes institutionnelles et législatives pour :

- intégrer les éléments de la Stratégie Nationale d'ESE dans les curricula du système d'enseignement, mettre en place les dispositifs de formation initiale et continue, permettre la production des manuels scolaires et des supports didactiques ainsi que la mise en place de systèmes et instruments d'évaluation adaptés ;
  - inclure les éléments de la Stratégie Nationale d'ESE dans les programmes de sensibilisation à l'environnement et au développement durable menés par les ONG, les associations professionnelles, le secteur privé et les instances gouvernementales, dans le cadre de la conservation des ressources naturelles (eau, entre autres) ou de projets de développement local ;
  - inclure les recommandations de la Stratégie Nationale d'ESE dans les programmes de formation et de formation continue dans les écoles supérieures et les universités (médecine, pharmacie, biologie, tourisme, mécanique, etc.) ;
  - considérer l'engagement des enseignants dans des activités d'ESE comme une activité éducative réglementaire dotée d'un budget de fonctionnement et non plus comme du simple volontariat.
- veiller à la conception et à la production des outils spécifiques de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation en matière d'ESE-DD, en fonction des besoins nationaux et des spécificités locales et régionales.

Tel que cela a été signalé auparavant, des investigations de fond sont nécessaires pour combler l'insuffisance, voire même l'absence d'outils pédagogiques en matière d'EFS à l'environnement adaptés aux besoins nationaux. La structure de coordination et d'harmonisation pourrait, dans l'exercice de sa mission, combler cette importante lacune en s'appuyant sur les compétences existantes et en tirant les leçons de certaines expériences étrangères. Cette tâche serait grandement

facilitée par l'existence, à titre indicatif, d'un Centre national des innovations pédagogiques et de l'expérimentation au sein du département de l'Education Nationale. Ce Centre serait doté d'une Division de la promotion des technologies éducatives, des ressources multimédias et des techniques de communication, d'une Division de l'enseignement à distance et d'une Division de l'audiovisuel. Ce centre devrait être muni des moyens nécessaires pour jouer son rôle dans la conception et la production d'outils pédagogiques.

- assurer le suivi et l'évaluation des actions et des programmes d'EFS à l'environnement, initiés et développés par divers acteurs nationaux.

Comme tous les projets, ceux qui concernent l'EFS à l'environnement doivent être suivis et évalués sur la base d'indicateurs préalablement fixés, en vue d'assurer le contrôle et l'éventuelle réorientation des activités programmées.

- apporter l'appui nécessaire aux projets et programmes d'EFS-E-DD et promouvoir le développement de relations de coopération, d'échange et de partenariat en matière d'éducation et de formation entre l'Etat et d'autres intervenants nationaux, régionaux et internationaux.

La structure de coordination et d'harmonisation, avec la diversité de ses membres et de ses compétences, devrait constituer un centre de ressources où les acteurs nationaux (écoles, clubs d'environnement, centres éducatifs, ONG, etc.) pourraient trouver le soutien nécessaire (matériel, technique, etc.) à la réalisation de leurs objectifs respectifs en matière d'EFS. La création de cadres de motivation, d'encouragement ou de participation ouverts à tous les acteurs nationaux concernés par la question de l'EFS serait de nature à créer les conditions de leur implication dans le processus.

La solution aux problèmes environnementaux, y compris par l'éducation, la formation et la sensibilisation au développement durable, ne peut être finalement conçue que dans le cadre de la coopération entre acteurs nationaux et internationaux, tâche qui devrait être assignée à la structure envisagée.

- assurer la coordination de la mobilisation, du déploiement/redéploiement des ressources humaines, des moyens matériels, pédagogiques, techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre des initiatives, projets et programmes d'EFS-E-DD.

Le diagnostic initial révèle de grandes disparités entre d'une part, les moyens colossaux de certains départements, associations ou acteurs du secteur privé et d'autre part, la pauvreté des moyens matériels et/ou humains d'autres départements ou ONG mobilisés auprès des populations locales. Le recensement et le redéploiement des moyens à l'échelle locale/régionale pourraient être confiés à la structure envisagée.

En effet, il a été constaté que :

- de nombreux acteurs se disent prêts à fournir une assistance technique et une aide matérielle et financière à d'autres acteurs moins bien pourvus. Chaque année par exemple, le Département de l'Environnement octroie de l'aide aux ONG œuvrant dans le domaine de l'environnement ;
- certains moyens (bureautique, audiovisuel, locaux, etc.) sont sous-utilisés et pourraient être optimisés/mutualisés, au moins à l'échelle locale.

- agir en tant que pôle de conseil/formation en matière d'ESE-DD.

A l'occasion du Forum national de validation de la SN-ESE-DD, l'accent a été mis sur le fait que cette structure de coordination devrait être exclusivement chargée de l'éducation, de la sensibilisation et de la formation à l'environnement et jouir d'une certaine autonomie, notamment pour :

- mener les études et recherches nécessaires au développement de l'ESE-DD ;
- proposer des formations continues en matière d'ESE-DD.

## Forme et composition

### Forme de la structure de coordination

Comme l'a recommandé l'Atelier national sur l'ESE (février 2007), la structure nationale de coordination devra répondre à certaines normes en matière d'expertise, de représentativité, d'opérationnalité, de responsabilité, de souplesse et de complémentarité avec les stratégies existantes. Cette structure pourrait prendre diverses formes (observatoire, agence, comité, direction au sein d'un département existant, etc.). Après avoir étudié plusieurs scénarios, le Forum national de validation de la SN-ESE-DD a finalement opté pour une formule souple et évolutive. Il recommande que la structure de coordination prenne la forme d'un Collectif national d'ESE-DD. S'apparentant à un Comité national de suivi, ce collectif comprendrait des représentants de l'ensemble des acteurs concernés par l'ESE, notamment des ministères, collectivités locales, ONG, coopératives, représentants du secteur privé, médias, partenaires académiques, etc. Au besoin, un mécanisme d'association / consultation pourrait être mis en place pour impliquer les acteurs et organismes internationaux concernés par l'ESE. Ce collectif est envisagé comme un mécanisme de transition, qui pourrait être renforcé, modifié et autrement institutionnalisé lorsqu'une Stratégie Nationale de développement durable verra le jour.

## Composition de la structure

La structure de coordination et d'harmonisation pourrait être gérée par :

### 1) Un Secrétariat permanent

Selon la législation en vigueur, ce secrétariat permanent devrait être placé sous la tutelle du Département de l'Environnement. Etabli dans ses locaux, il comprendrait une équipe de gestion dirigée par un Coordonnateur national nommé par le Département de l'Environnement.

Cette équipe constituerait la mémoire de la structure et serait chargée de la coordination des activités nationales relatives à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation en matière d'environnement et de développement durable, en étroite concertation avec les partenaires concernés (autres délégations, associations, collectivités locales, secteur privé, etc.). Soucieux d'efficacité, le Forum national de validation de la SN-ESE-DD a recommandé que cette structure soit régie par un règlement interne définissant strictement les tâches des différentes parties prenantes, ainsi que le fonctionnement de la coordination.

### 2) Un Secrétariat exécutif

Cet organe comprendrait un groupe restreint d'acteurs nationaux (institutions, ONG, secteur privé) possédant une expertise et œuvrant directement dans les domaines de l'éducation/sensibilisation à l'environnement et/ou du développement durable. Son rôle principal serait d'assurer la coordination/harmonisation nécessaire à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et des plans d'actions relatifs aux domaines de l'ESE-DD. Cet organe veillerait également à la réalisation des activités programmées dans les plans d'actions régionaux et/ou locaux, en concertation avec les autres acteurs concernés.

La direction du secrétariat exécutif serait confiée à tour de rôle à chacun de ses membres et le rôle de chaque membre précisé dans un règlement interne, rédigé par la structure de coordination en concertation avec les autres acteurs nationaux concernés.

Ce Secrétariat exécutif, outre des représentants du Département de l'Environnement, pourrait comprendre un représentant permanent des organismes suivants :

- le Département de l'Agriculture et du Développement rural, pour rapporter les problèmes de ce secteur et préciser ses besoins en EFS à l'environnement ;
- le Département des Pêches maritimes, pour transmettre des informations sur les activités anthropiques (aquaculture, urbanisation, etc.) ainsi que sur les ressources marines et côtières ;

- le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la désertification (HCEFLCD), pour combler les déficits d'information de ces domaines. Le HCEFLCD serait aussi le point focal pour toutes les problématiques concernant notamment la lutte contre la désertification, les zones humides (convention RAMSAR), les espèces migratrices (convention CMS) ;
- le Département chargé de la Jeunesse, pour fournir des informations sur les besoins des enfants et des jeunes, étant donnée l'importance de ces cibles finales et relais dans l'ESE;
- le Département de l'Education nationale, dont l'expertise en matière d'éducation, de formation et de pédagogie sont des atouts indispensables pour concevoir des outils pédagogiques capables de transmettre des problèmes complexes de façon simple et adaptée ;
- le Département de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique, afin de tenir compte des impératifs de l'ESE dans la production de l'information scientifique ;
- les collectivités locales, chargées, en vertu de la Charte communale, de gérer l'environnement des communes tout en veillant au développement socioéconomique et à la formation des populations (sachant que la Direction générale des collectivités locales (DGCL) devrait être représentée au sein de la structure de coordination);
- le Secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle, qui touchent de nombreuses femmes, jeunes et enfants ;
- le secteur de la communication et des médias, pour stimuler la production (à la télévision, à la radio, dans la presse écrite, sur le web, etc.) d'émissions et reportages consacrés à l'environnement ;
- le patronat (CGEM), étant donné l'impact de nombreuses activités industrielles et de services sur l'environnement. L'expérience de nombreux pays a montré que les industriels peuvent devenir des acteurs importants de la protection de l'environnement. Le secteur privé devrait donc intégrer la structure de coordination, pour participer à la conception, à la conduite et/ou au financement d'actions d'EFS à l'environnement. Il sera d'ailleurs de plus en plus sensible à cette problématique puisque la certification ISO 14000 (qui concernent le management environnemental) devrait être généralisée au Maroc et donner droit à des allègements fiscaux ;
- la Fondation Mohamed VI pour la protection de l'environnement, dont l'expérience pourrait être capitalisée dans le cadre de l'élaboration de programmes d'EFS à l'environnement ;

- les ONG actives notamment dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement, de l'éducation de la petite enfance, et de l'environnement ou du développement durable.

D'autres organismes gouvernementaux pourraient être associés aux travaux du secrétariat exécutif, notamment dans les domaines suivants :

- le département de l'Industrie, secteur pollueur qui joue un rôle déterminant dans le développement du pays ;
- le département de la Santé, impliqué dans la question environnementale, soit de part son rôle auprès des malades affectés par la pollution, soit à cause de ses rejets de déchets nuisibles à l'environnement ;
- le département du Tourisme : grand consommateur de ressources naturelles (eau, énergie, espaces naturels, etc.), ce secteur est aussi un des principaux leviers de l'économie nationale ;
- le département des Habous et des Affaires islamiques : cet organisme peut véhiculer des messages de sensibilisation vers un large public, soit lors des prêches du vendredi, soit à l'occasion des causeries religieuses dans les mosquées ;
- le département des Affaires étrangères et de la Coopération, qui peut mobiliser des compétences internationales et stimuler les échanges d'informations et d'expertises entre la structure de coordination et des organismes étrangers ;
- les agences nationales et régionales de développement économique et social, fortement impliquées dans le développement socio-économique du pays ;
- les organismes internationaux, partenaires du développement et bailleurs de fonds pour la réalisation de projet d'environnement et/ou de développement

Pour certains projets et programmes demandant une expertise très particulière (comme la conception d'outils pour les personnes handicapées par exemple), le secrétariat exécutif pourrait faire appel à une (des) personne(s) physique(s) ou morale(s) de manière ponctuelle. De plus, la structure de coordination peut associer à ses travaux toute personnalité ou institution dont elle juge la contribution nécessaire à l'accomplissement de sa mission. La formule proposée pour constituer la structure de coordination nationale est parfaitement transposable au niveau régional et local, pour donner naissance à des comités régionaux/locaux d'ESE et de développement durable, interfaces entre les populations cibles (relais et finales) et la coordination nationale.

## Fonctionnement

Dans tous les cas, la structure de coordination de l'ESE-DD retenue doit être souple et tenir compte des besoins nationaux et des spécificités locales et régionales, ainsi que des engagements internationaux pris par le Maroc. Elle doit posséder son propre règlement interne, notamment afin d'assurer la cohésion et l'harmonisation entre ses différents membres.

Ce règlement doit définir précisément les rôles et responsabilités de chacun pour tenter de pallier à la faiblesse institutionnelle de la structure.

La structure de coordination devrait se réunir au moins une fois par trimestre pour débattre des besoins, des activités et des actions à entreprendre, pour aborder les questions urgentes et proposer une amélioration progressive des aspects d'ESE-DD et aussi pour appuyer l'émergence de plans d'actions locaux/régionaux dans ce domaine.

Pour assurer le bon fonctionnement de la structure envisagée, les propositions suivantes pourraient être retenues :

- les réunions de la structure de coordination seraient convoquées et présidées par l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement ; elles seraient préparées par le secrétariat permanent (coordinateur national) en concertation avec le secrétaire exécutif ;
- la rotation du poste de Secrétaire exécutif pourrait avoir lieu tous les deux ans entre les départements représentés au sein du secrétariat exécutif ;
- les besoins en matière d'éducation-formation-sensibilisation à l'environnement seraient exprimés, proposés, adoptés et entérinés lors des réunions trimestrielles de la structure de coordination et d'harmonisation.

## Financement

Le financement propre de la structure de coordination pourrait provenir de fonds extérieurs, principalement via la coopération internationale.

La structure bénéficierait également des apports en nature des parties prenantes (institutions, CL, etc.). Des conventions de partenariat avec le secteur privé pourraient aussi permettre de mobiliser des fonds additionnels sur certains projets.

# Les indicateurs de suivi de la Stratégie Nationale





## Pourquoi des indicateurs de suivi ?

La réalisation d'un diagnostic en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement vise à mesurer le chemin parcouru et celui qui reste à faire en matière de protection de l'environnement. Se doter d'indicateurs permet de suivre cette évolution et de jauger le degré d'engagement des acteurs et des cibles concernés en matière de :

- préservation et valorisation de l'environnement ;
- amélioration de la qualité de vie des citoyens ;
- respect des droits des générations futures à hériter d'un environnement sain et viable ;
- capitalisation des potentialités environnementales dans le développement durable ;
- réalisation des objectifs de la SN-ESE-DD et des autres stratégies en lien avec l'environnement et le développement humain.

## Les critères de choix des indicateurs

Pour être efficace, un indicateur de suivi, surtout en matière d'environnement ou de développement durable, doit être défini et élaboré avec soin. Il doit être :

- bien identifié, facile à mesurer, admis et intégré par l'ensemble des partenaires ;
- conçu de manière à encourager la participation des citoyens et des acteurs du développement à une gestion durable de l'environnement ;
- basé sur des informations provenant de sources fiables ;
- capable de mesurer les progrès ou les reculs enregistrés dans la mise en œuvre de la SN-ESE-DD ;
- souple et simple.

Une des principales recommandations du Forum national de validation de la SN-ESE-DD est qu'il est important de se doter d'indicateurs non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs, afin d'évaluer les changements de comportement des personnes concernées par l'ESE et pas uniquement de mesurer les effectifs ou le nombre de formations dispensées. De même, pour mesurer l'impact d'un projet, il faut établir un diagnostic précis de la situation avant sa mise en œuvre.

## Les catégories d'indicateurs d'ESE-DD

Trois catégories d'indicateurs peuvent être utilisées.

### Les initiatives de sensibilisation/éducation

Les indicateurs permettent de donner un aperçu de l'effort fourni par les autorités compétentes en matière d'ESE-DD. Ils peuvent inclure :

- le nombre de personnes sensibilisées et éduquées/groupe cible ;
- le nombre d'actions/programmes relatifs à l'environnement et au développement durable par groupe cible ;
- le nombre de formations à l'environnement et au DD par groupe cible ;
- le nombre d'associations œuvrant dans le domaine de l'ESE et/ou du développement durable.

D'autres indicateurs ont été proposés lors du forum de validation de la SN-ESE-DD :

- le nombre de personnes formées ;
- le nombre et la qualité des médias mobilisés (réalisation de reportages/documentaires sur les questions environnementales).

## L'évolution des comportements

Les indicateurs sont utilisés sur le long terme pour rendre compte de l'efficacité des programmes et projets d'éducation/sensibilisation à l'environnement. Ils tentent de mesurer l'évolution des comportements et des attitudes de divers groupes cibles en matière de développement durable. On peut les regrouper en quatre grandes thématiques :

- Biodiversité

- nombre d'espèces menacées (terrestres, marines et d'eau douce) ;
- évolution des superficies forestières et taux de reboisement ;
- activités de pêche (volume des prises) par rapport aux capacités du milieu ;
- superficies des zones humides continentales ;
- superficie des milieux artificialisés ;
- évolution du nombre et des superficies des aires protégées.

- Sol

- évolution de la superficie totale de terres arables ;
- taux de déprise des terres agricoles ;
- taux d'urbanisation en milieux forestiers et agricoles ;
- taux de dégradation/érosion ;
- niveaux de rendement des terres agricoles ;
- caractéristiques physicochimiques et fertilité des sols.

- Eaux

- consommation d'eau/habitant ;
- quantité d'eau réutilisée ;
- quantité d'eaux usées traitées/épurées ;
- indices de qualité des eaux usées.

- **Energie / transport**
  - consommation d'énergie/habitant (par catégories : carburants fossiles, solaire, éolienne) ;
  - ratio d'utilisation des énergies propres/énergies fossiles ;
  - nombre d'utilisateurs des transports en commun/transports individuels ;
  - pourcentage du covoiturage ;
  - évolution du parc automobile (nombre et âge des véhicules).
- **Déchets**
  - production de déchets (domestiques industriels dangereux)/habitant ;
  - volumes de déchets traités, recyclés, réutilisés ;
  - pourcentage de déchets mis en décharge.

## **L'intégration de la dimension du développement durable dans les préoccupations environnementales**

Les indicateurs reflètent non seulement l'évolution des paramètres environnementaux précités, mais aussi les tendances concernant le bien-être des populations et leur aspiration à un développement socio économique et humain durable. On peut citer :

- les réserves d'eau potable et pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable/population totale ;
- le pourcentage de la population disposant de systèmes d'assainissement ;
- le degré de pollution de l'air ;
- la population ayant accès à un logement décent ;
- le nombre d'entreprises « responsables » (management environnemental, certification, etc.) ;
- le nombre de collectivités locales adoptant une démarche environnementale (chartes d'environnement, Agenda 21, etc.) ;
- la formation professionnelle à l'environnement / nombre de formations environnementales et nombre de personnes formées ;
- le nombre d'activités d'éveil à l'environnement et de compréhension des impératifs du développement durable, à travers les pratiques sportives ;
- la consommation des ressources naturelles et de l'énergie ;

- les fonds, dons et/ou prêts consacrés à l'ESE-DD, aux approches respectueuses de l'environnement, à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ainsi qu'à la recherche/développement dans ce domaine;
- le nombre de régions/villes jugées respectueuses de la réglementation en matière d'environnement et de développement durable ;
- le nombre et surfaces d'exploitations qualifiées au titre de l'agriculture raisonnée et/ou biologique ;
- l'apport financier du tourisme écologique et culturel ;
- les pertes économiques imputées à la dégradation de l'environnement.

# Propositions pour le choix des régions pilotes de la Stratégie Nationale



## Des plans d'actions en cohérence avec la Stratégie Nationale

Dans une approche nationale, stratégique, participative et visant l'intégration de la SN-ESE-DD au développement régional et local, il convient d'établir des Plans d'action régionaux et locaux adaptés aux spécificités de chaque région tout en restant conforme aux grandes orientations générales.

Durant la phase expérimentale qui sera menée dans huit régions pilotes, trois formules pourraient être testées : les plans d'action par thématique, les plans d'action par région et les plans d'action par projet porteur.

Chaque projet devrait être présenté dans une fiche contenant les rubriques suivantes :

- a- Intitulé du projet d'ESE-DD
- b- Présentation
- c- Justification
- d- Objectif(s)
- e- Nature et contenu en lien avec les objectifs fixés
- f- Groupes cibles (finales-relais)
- g- Maître d'œuvre (titre et justification du choix)
- h- Partenaires
- i- Echancier
- j- Financement(s)
- k- Budget
- l- Indicateurs de suivi

# Propositions de projets pour l'élaboration de plans d'action régionaux

## Propositions de projets par thématiques

Intitulé du projet d'ESE-DD	Région choisie	Justification
Pollution atmosphérique	Casablanca/ Mohammedia	Agglomération avec des taux élevés de pollution de l'air.
Dégradation de la forêt	Chefchaouen	Zone montagneuse et forestière affectée par la déforestation.
Pollution marine/déchets	Nador	Milieu côtier très pollué
Agriculture biologique	Agadir	Grande expérience de l'agriculture biologique.
Eau (utilisation agricole)	Un des périmètres irrigués (Doukkala)	Expérience dans les approches relatives à l'économie de l'eau en agriculture.
Désertification	Tafilalt	Impact de la sécheresse sur les terres agricoles.
Energie	Marrakech	Existence d'un centre spécialisé dans les techniques des énergies renouvelables.
Déchets hospitaliers	Fès	Problème de grande envergure dans cette ville.

## Propositions de projets par région

Intitulé du projet	Région choisie	Justification
Documentaires éducatifs et de sensibilisation sur les interactions, à l'échelle nationale, entre les changements climatiques, la désertification et la perte de la biodiversité	Rabat-Kénitra	Forêt de la Maamora : impact de la sur-exploitation et de la sécheresse sur la qualité du sol, la densité de la subéraie et la richesse de sa biodiversité.
	Régions du Sud	Grande Faune : impact de la sécheresse sur la qualité du sol, le couvert végétal et la disparition/raréfaction des grands mammifères.
	Rif	Femme rurale : importance de la femme rurale pour la protection de l'environnement et la sauvegarde des ressources face à la sécheresse et à la désertification.
	Atlas	Cèdre de l'Atlas : patrimoine national affecté par la sécheresse et les activités anthropiques.
	Oriental	Pâturage : raréfaction des ressources et adaptation des activités pastorales à la sécheresse et à la désertification.



<b>Intitulé du projet</b>	<b>Région choisie</b>	<b>Justification</b>
	Régions du Sud	Valorisation des eaux usées : traitement et réutilisation des eaux usées, formes d'adaptation à la raréfaction des ressources en eau.
	El Jadida-Safi	Valorisation des ressources halieutiques : sensibilisation aux approches de prélèvement des algues et à leur stockage hygiénique.
	Casablanca	Déchets, santé et environnement: tri, compostage, recyclage et réutilisation des déchets solides, pour protéger l'environnement et préserver la santé.

Le Forum national sur la SN-ESE-DD a recommandé que ce type de projets fasse l'objet d'un plan d'action à l'échelle des collectivités territoriales, qui sont les seules à être capables de mobiliser les services déconcentrés dans une perspective participative.

## Propositions de projets à greffer sur des projets porteurs existants (accompagnement de projets)

<b>Intitulé du projet</b>	<b>Région choisie</b>	<b>Justification</b>
Projet sur le phoque moine	Dakhla	Le phoque moine de la méditerranée constitue l'une des espèces les plus menacées à l'échelle planétaire
Projet sur le tourisme et l'environnement « destinations »	Al Hoceima	Projet sur les capacités touristiques du parc national d'Al Hoceima
Projet sur les oasis	Tafilalt	Projet de préservation et de valorisation des oasis du Sud
Projet sur la biodiversité	Jbel Moussa	Projet de conservation de la biodiversité
Electrification du monde rural	Zones rurales du Moyen Atlas	Projet visant à encourager les populations rurales à utiliser l'énergie solaire

Il est important de signaler que les idées-projets proposées ne le sont qu'à titre indicatif ; un certain nombre de critères de choix des projets et de préalables à leur réalisation ont été avancés lors du Forum national de validation de la SN-ESE-DD, dont les plus importants sont :

## Critères de sélection des huit régions pilotes

- Privilégier les zones sensibles, réellement ou potentiellement menacées, où il est urgent d'agir aussi bien en termes de conservation que de mesures d'accompagnement, en particulier d'éducation, de communication et de sensibilisation. Les montagnes, les bassins versants, les forêts, etc. sont des exemples de zones sensibles. Dans ce cadre, deux possibilités sont envisageables :
  - sensibiliser/éduquer aux formes de pressions anthropiques mesurables aussi bien pendant qu'en fin de projets dans le cas des zones sous forte pression ;
  - opter pour une stratégie préventive d'ESE en intégrant des zones qui ne sont pas menacées dans l'immédiat mais qui pourraient l'être dans un avenir proche.
- Privilégier les régions où il existe déjà une plateforme qui puisse porter la stratégie ; autrement dit, optimiser les moyens existants en termes d'informations (bases de données), d'études (diagnostics établis), d'expériences ou d'actions (projets), mais aussi en termes de mobilisation politique (ONG locales, clubs d'environnement actifs, autorités sensibilisées, etc.). Cependant, il serait judicieux que la SN-ESE-DD soit testée sur des territoires divers, car elle devra être généralisée dans toutes les régions du Maroc, qu'elles possèdent ou non des structures à cet effet ; la diversité des terrains d'expérimentation permettrait de capitaliser, à partir d'une analyse comparative, les acquis/contraintes observés dans les différents cas de figure.

## Préalables à la réalisation de projets pilotes

La réalisation d'un projet de sensibilisation et d'éducation à l'environnement demande un certain nombre de préalables dont :

- L'implication de toutes les composantes de la société dûment informées : les décideurs (ce qui suggère l'importance de l'institutionnalisation de la SN-ESE-DD et des actions de plaidoyer auprès de ces décideurs), les opérateurs économiques (pris dans des logiques de rendement et parfois générateurs de nuisances environnementales) ;
- L'adoption d'une approche participative, innovante et de proximité prenant en compte les réalités socioéconomiques des populations cibles (langue, niveau d'instruction, niveau de pauvreté, etc.) ;
- L'optimisation des moyens existants en évitant de créer de nouvelles disciplines aux cycles primaire, collégial et secondaire, en introduisant un module « environnement » au niveau du préscolaire, en capitalisant les expériences et les outils élaborés par les professionnels de l'éducation qui peuvent être appliqués à l'éducation/sensibilisation à l'environnement et en appuyant les projets existants.



Conscient de l'importance des problèmes environnementaux et de leurs impacts socio-économiques sur la population, le Maroc a ratifié les trois conventions majeures des Nations Unies, concernant la biodiversité, les changements climatiques et la désertification. De même qu'il a réaffirmé son engagement, en 2002, dans le cadre du Sommet de Johannesburg qui a, entre autres, inscrit l'éducation et la sensibilisation à l'environnement (ESE) comme une composante essentielle du développement durable.

L'absence de mécanismes de coordination et de concertation entre la multitude d'acteurs institutionnels et associatifs intervenant dans le domaine de l'ESE a justifié l'élaboration d'une Stratégie Nationale. La Stratégie Nationale d'Éducation et de Sensibilisation à l'Environnement et au Développement Durable (SN-ESE-DD) a été élaborée selon une approche participative, incluant l'ensemble des acteurs intéressés (institutions, associations, secteur privé, média, etc.), en vue d'harmoniser les approches éducatives des jeunes et de sensibilisation du grand public. Il s'agit d'établir les complémentarités entre les acteurs et les actions d'ESE, et d'assurer la convergence entre les trois conventions majeures, dans l'esprit de toute stratégie de développement durable.

La pérennisation de la stratégie de développement durable nécessite en effet l'ancrage de sa composante éducative dans les programmes scolaires, les enfants étant plus réceptifs et sensibles aux messages relatifs au respect de l'environnement.

La SN-ESE-DD passe aussi par la sensibilisation du grand public à travers la diffusion d'informations, par les canaux de la presse écrite et audiovisuelle et des affichages publics, de façon à susciter des prises de conscience sur les questions environnementales et l'ancrage de comportements éco-citoyens responsables vis-à-vis de l'environnement.

